

EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

3003 Bern, le 1^{er} mars 1981
1er avril 1981

Au Conseil fédéral

CONFIDENTIEL

Etablissement de relations diplomatiques avec la République des Maldives;
nomination de M. Claude Ochsenbein, 1921, de Fahrni (BE) et Morat (FR), comme Chargé d'affaires en pied aux Maldives

Département des affaires étrangères. Proposition du 19 mars 1981 (annexe)

Département des finances. Co-rapport du 26 mars 1981 (adhésion)

Département de l'économie publique. Co-rapport du 25 mars 1981 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

Par note du 15 octobre 1980, le Ministère des Affaires Étrangères de la République des Maldives nous a fait savoir

d é c i d e :

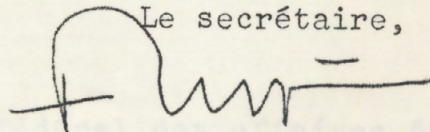
La proposition du département des affaires étrangères est approuvée.

Extrait du procès-verbal:

- EDA	20	pour exécution		
- EFD	12	(GS 7, EPA 5)	pour connaissance	
- EVD	5		" "	" "
- EFK	2		" "	" "
- FinDel	2		" "	" "

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,



Vu ce qui précède, le Département fédéral des affaires étrangères a l'honneur de

proposer
L'établissement de relations diplomatiques avec la République des Maldives et l'accreditation d'un représentant, au niveau de Chargé d'affaires en pied, résidant dans un pays tiers, le Sri Lanka en l'occurrence.





524

EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

a.161.9 - SAE/os
a.211

3003 Berne, le 19 mars 1981

Distribuée

A u C o n s e i l f é d é r a l

CONFIDENTIELLE

- Etablissement de relations diplomatiques avec la République des Maldives;
- Nomination de M. Claude OCHSENBEIN, 1921, de Fährni BE et Morat FR, comme Chargé d'affaires en pied aux Maldives.

I

Par note du 15 octobre 1980, le Ministère des Affaires Etrangères de la République des Maldives nous a fait connaître le voeu du gouvernement maldivien d'établir avec notre pays des relations diplomatiques. Vu la décision du Conseil fédéral du 4 avril 1979 au sujet de l'établissement de relations diplomatiques avec les micro-états, nous proposons de donner suite à cette demande et d'accréditer notre Chargé d'affaires en pied résidant à Colombo.

II

Vu ce qui précède, le Département fédéral des affaires étrangères a l'honneur de

p r o p o s e r

- 1) L'établissement de relations diplomatiques avec la République des Maldives et l'accréditation d'un représentant, au niveau de Chargé d'affaires en pied, résidant dans un pays tiers, le Sri Lanka en l'occurrence.

- 2) Sous réserve de l'agrément du gouvernement concerné, M. Claude OCHSENBEIN, 1921, est nommé Chargé d'affaires en pied en République des Maldives, avec résidence à Colombo. Cette nomination n'implique pas de modification de son statut administratif ni de son traitement annuel de base, qui reste fixé, en 1ère classe de traitement, échelon a, à frs 31'060.--;
- 3) Le Département fédéral des affaires étrangères est chargé:
- a) de l'exécution de ces décisions;
 - b) de solliciter l'agrément du gouvernement maldivien;
 - c) d'annoncer cette nomination après avoir obtenu l'agrément;
 - d) de communiquer à la chancellerie fédérale la date à laquelle les lettres de créance pourront être établies.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES

Pierre Aubert

Conformément aux usages internationaux, les demandes d'agrément doivent demeurer secrètes.

Le Département des affaires étrangères se chargera de la publication de ces décisions en temps utile.

Extrait du procès verbal (en 20 exemplaires) au Département des affaires étrangères pour exécution et aux autres Départements pour information.